



Règlementation de la subvention

Dispositions applicables à compter du 1^{er} août au 15 novembre 2021

Conditions d'attribution de la subvention

- Être allocataire ou avoir des parents allocataires, à la Caf de Loire-Atlantique.
- Résider et étudier en enseignement supérieur en Loire-Atlantique.
- Être boursier échelon 6 ou 7.
- Envoyer la demande d'aide avant le 15 novembre 2021.

Démarches

Le formulaire doit être retourné complété, accompagné des pièces justificatives :

- par mail à : **aidesindividuelles.cafnantes@caf.cnafmail.fr** ;
- ou par courrier à : **Caf de Loire-Atlantique 22 rue de Malville 44937 Nantes cedex 9.**

Versement de la subvention

La subvention de 300 euros sera versée dans un délai d'un mois, à réception de la demande.

Elle ne peut être demandée qu'une fois, pour un seul équipement (ordinateur ou tablette).
Le versement est effectué sur le compte de l'allocataire.

L'aide est attribuée dans la limite des fonds disponibles.



Pour tout renseignement complémentaire,
contactez le service des aides financières individuelles
de la Caf de Loire-Atlantique
à **aidesindividuelles.cafnantes@caf.cnafmail.fr**